



Déclaration liminaire Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de travail du 21 février 2023

Madame la Rectrice,

Mesdames et messieurs les membres de la Formation spécialisée santé sécurité conditions de travail de l'académie,

A l'occasion de cette séance d'installation de la F3SCT, nous souhaitons revenir sur quelques principes qui ont guidé par le passé les travaux du CHSCT de l'académie de Limoges. Nous évoquons le 11 octobre dernier, lors de la dernière séance du CHSCT-A notre positionnement dans cette instance en ces termes (je cite) :

« Nous regrettons régulièrement, dans le domaine de l'amélioration des conditions de travail, que cela n'aille jamais assez loin et surtout jamais assez vite. Pour autant, nous sommes attaché es au fait de porter conjointement – représentant es des personnels et administration – nos regards sur le travail, dans toute sa complexité, par delà nos approches a priori différentes. Ce que nous avons entrepris pendant ces années dans l'académie, notamment par les enquêtes, les visites ou le chantier naissant des VSS, nous souhaitons véritablement le poursuivre et l'approfondir. Depuis l'existence des CHSCT, de nombreuses préconisations ont été émises. Nous attendons maintenant qu'elles se traduisent dans le réel pour changer le quotidien des personnels. »

A l'ouverture de cette F3SCT, nous réaffirmons notre souhait de regarder le travail partout où il fait mal, dans ses conditions matérielles – thermiques, sonores etc. - dans son exercice qui génère fatigue, mal-être ou maladie, dans son organisation parfois maladroite qui cause des meurtrissures autant psychologiques que physiques, dans son intensité qui suscite des épuisements et des violences internes ou externes pourtant évitables, dans les conflits éthiques et le travail empêché, dans le manque de reconnaissance dont le ministère s'est fait le champion depuis quelques années, dans des relations sociales abîmées par un management toxique qui fait souffrir ceux qui le reçoivent comme ceux qui l'exercent.

Pour la FSU, l'objet de cette F3SCT que nous installons aujourd'hui ne sera pas de faire un énième diagnostic, de chercher ce qui fait mal ou d'inventer des gadgets pour améliorer la simple « qualité de vie ». Les causes de la souffrance des personnels relevant de notre ministère sont connues et documentées depuis des années. Les programmes annuels de prévention, les chantiers de l'ARACT, les bilans sociaux, les rapports de l'ISST, les indications de la médecine de prévention ou de la MGEN, les remontées de fiches SST, les rapports d'enquêtes ou de visites sont là, disponibles, pour objectiver cette situation.

Nombre de ces causes relèvent de l'échelon ministériel via le cadre réglementaire et le budget insuffisant qui va avec, et sont manifestement les principales responsables de ce que tout le monde s'accorde à considérer maintenant comme une « crise de recrutement » sans précédent.

Le discours avançant comme raison à celle-ci le fait que les jeunes ne se verraient pas faire le même métier toute leur vie n'est pas entendable quand on reçoit les témoignages de la souffrance des collègues.

Le mépris avec lequel le ministère traite actuellement les enseignant·es de technologie, dont une partie de l'enseignement se trouverait rayé d'un trait de plume à la rentrée 2023, tout cela sans discussion, sans refonte des programmes, sans formation et sans publication au Bulletin officiel est un cas d'école de ce qu'il ne faut pas faire. Le préjudice de cette annonce inique ne se limitera pas aux seuls professeur·es de technologie. Les conséquences seront sensibles pour les personnels des collèges, pour les personnels de direction contraints à des arbitrages impossibles ou injustes, pour les professeur·es des écoles, appelé·es en renfort pour des heures de consolidation hors du cadre d'exercice pour lequel ils et elles ont été recruté·es.

Les annonces récentes sur le retour du jour de carence au 1^{er} février, et la fin des autorisations spéciales d'absence pour les personnels immuno-déprimés le 28 février interrogent, alors que le virus du COVID demeure assez actif, notamment dans la population scolaire. Aux risques psycho-sociaux énumérés plus haut s'ajoute là un risque sanitaire aigu.

Pour celles ou ceux qui auraient encore « la vocation », le projet de loi sur la retraite – pénalisant encore une fois davantage les femmes – vient imposer deux ans de travaux forcés supplémentaires quand le Pacte, dont les modalités varient encore d'un jour à l'autre, entend faire passer pour une revalorisation, l'imposition d'heures et de tâches supplémentaires !

Pour autant, au niveau académique, il est possible et nécessaire d'améliorer les conditions de travail de tous les personnels. Pour cela il convient d'appliquer et d'effectuer un suivi des préconisations des rapports d'enquêtes et de visites rédigées conjointement par les représentant·es des personnels et de l'administration depuis des années. Il convient de renforcer le dialogue avec les collectivités, responsables des constructions dans lesquelles les collègues travaillent tous les jours dans des conditions pas toujours adaptées. Il convient de travailler sur la nécessaire reconnaissance des personnels en opérant une révolution copernicienne en matière de management. Pour que les choses changent, et changent en bien, madame la Rectrice, tout ne peut pas rester comme avant. Nous attendons des engagements et des actes forts.

Les représentantes et représentants des personnels FSU de la F3SCT académique joueront tout leur rôle pour le bien des personnels, et pour une meilleure qualité du service public d'éducation.